



# le travail

*du permanent*

**le travail** du permanent :

Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN; rédigé et préparé en collaboration et coordonné par le service des recherches et le service de presse du journal **le travail** imprimé par la CSN, 474 rue St-Denis, Montréal.

à  
surveiller:  
le  
programme  
de l'UN  
en  
matière  
de  
travail  
p. 2

# L'UNION NATIONALE A PROPOSÉ DES SOLUTIONS

Lors de la dernière campagne électorale, l'Union Nationale a fait connaître son programme en ce qui concerne différents aspects de la vie du Québec. Dans le domaine du travail, l'un a fait plusieurs promesses dont il faudra surveiller la réalisation. Il faudra voir jusqu'où Messieurs Johnson et Bellemare sont prêts à aller dans la réalisation de leur programme, dont voici la partie qui concerne les "solutions" au chômage.

"L'UNION NATIONALE PROPOSE LES SOLUTIONS SUIVANTES:

## Au chômage et à ses causes:

1- Création d'un ministère de la Planification qui sera un centre de coordination des efforts dispersés des différents ministères. Il aura pour fonction en coopération avec le Conseil d'Expansion Economique restructuré dans un esprit démocratique, d'établir un plan de développement économique, de stimuler la mise en valeur de nos régions économiques en étroite collaboration avec les corps intermédiaires, municipalités, etc, en utilisant, entre autres, les moyens suivants:  
avantages fiscaux, politiques du crédit, subventions, électricité à taux réduit, amélioration des moyens de communication, développement des richesses naturelles, exploitation par l'Etat ou par les entreprises mixtes locales ou régionales dans le secteur secondaire quand l'entreprise privée est déficiente, obligation pour les industries primaires sous contrôle étranger d'établir, dans le Québec, des industries secondaires de transformation.

2- Création d'un Conseil de l'emploi: organisme tripartite (gouvernement, syndicats ou ouvriers, associations patronales) qui étudiera la prépondérance de la main-d'oeuvre et sa mobilité, les conditions de travail dans les diverses régions économiques, l'orientation de la jeunesse ouvrière et, de façon générale, la formation professionnelle de la main-d'oeuvre par l'apprentissage, la spécialisation et la réadaptation professionnelle ou géographique.

Le Conseil sera secondé par un Office de la main-d'oeuvre, organisme de centralisation de l'offre et de la demande par secteur d'activité et par régions économiques.

L'Office aura, en particulier, les rôles suivants:

1- assurer la plus grande diffusion possible des offres et des demandes et voir à l'application des mesures prônées par le Conseil de l'emploi

2- mettre en place des instruments de prévisions, constamment révisés, en matière d'emploi pour maintenir l'équilibre tant quantitatif que qualitatif

3- Institution de l'assurance-travail

L'Assurance-travail comporte l'obligation pour le gouvernement de procurer du travail à tout individu en l'orientant, en lui donnant l'accès gratuit à des cours de formation ou de spécialisation, en lui payant des allocations pour une période déterminée dans les cas de réadaptation, en lui fournissant du travail sur des chantiers d'Etat, en versant des contributions compensatoires aux employeurs qui favorisent l'apprentissage et l'emploi de travailleurs âgés ou handicapés.

4- Création d'une Régie de l'automation

Organisme tripartite, à caractère quasi-judiciaire, qui aura pour fonction de prévoir les conséquences de l'automation et de la mécanisation, de façon que ces changements se fassent en tenant compte des facteurs humains. En parant aux inconvénients qui résultent d'une automation non planifiée, la Régie fera éviter les désastreuses mises-à-pied collectives."



Le 14 juin, à Québec, Marcel Pepin et une délégation des travailleurs du textile en grève sont allés rencontrer celui qui devait devenir officiellement premier ministre quelques jours plus tard. M. Daniel Johnson a promis d'accorder aux problèmes syndicaux toute son attention et de faire tout ce qu'il peut pour régler les conflits en cours.

La semaine prochaine: la section du programme de l'Union Nationale en ce qui concerne les relations patronales-ouvrières et la revalorisation de la fonction publique.

FRANCE: un jugement  
de la Cour qui met  
en cause la liberté  
d'association des  
travailleurs

Un jugement de la Cour d'Appel de Paris, la semaine dernière, a remis en cause la liberté d'association et d'affiliation des travailleurs français.

En 1964, il y eut une scission à l'intérieur de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), la majorité des membres voulant faire disparaître des statuts la référence à la "morale sociale chrétienne" et changer le nom de l'organisme en Confédération française démocratique du travail (CFDT). La minorité avait refusé ce changement, en particulier les syndicats de mineurs et d'employés, et avait gardé l'ancien sigle: CFTC.

La Cour d'Appel a décrété que si la CFDT veut garder les biens de l'ancienne CFTC, elle devra reprendre l'ancien titre et la référence à la morale chrétienne ou sinon se considérer comme une nouvelle organisation sans rapport légal avec l'ancienne, donc abandonner les biens.

En même temps, la Cour d'Appel ne reconnaît pas aux syndicats qui ont gardé le titre de CFTC le droit de se présenter comme une confédération, puisqu'ils ne sont que les minoritaires de l'ancienne CFTC. Ainsi cette dernière organisation va perdre la reconnaissance d'organisation que lui avait accordée le gouvernement, ce qui est grave pour elle puisque seules de telles organisations peuvent participer aux discussions des conventions collectives nationales.

Le jugement était exécutoire à compter de sa signification aux parties.

## Lutte à la pauvreté : il faut relever le salaire minimum

Dans une politique sociale complète, il n'est pas suffisant que l'économie fonctionne.

il ne suffit pas que les gens travaillent. Il faut surtout que le revenu qu'ils tirent de leur travail soit suffisant.

"Toute lutte à la pauvreté doit prévoir le relèvement du salaire minimum par rapport aux autres catégories de revenu. La lutte à la pauvreté ne peut guère se concevoir dans un état de choses où des dizaines de milliers d'individus sont condamnés à travailler pour des salaires générateurs de misère", dit le mémoire de la CSN au Conseil supérieur de la Famille.

Le revenu de base est un concept autour duquel la réflexion et les institutions devront s'organiser. Il faut en arriver à une redistribution partielle du revenu pour assurer à tout citoyen le minimum vital normal.

Il nous paraît certain que les sociétés industrielles qu'elles soient doivent s'orienter vers la distribution gratuite d'une partie du revenu national à la généralité des citoyens, quoique les sociétés capitalistes, et particulièrement les sociétés nord-américaines, ne paraissent pas

devoir le faire sans avoir à vaincre d'opiniâtres résistances.

Les principales mesures de sécurité sociale actuelles et celles qu'on envisage pour l'immédiat n'apportent aucune aide immédiate à l'individu en difficulté:

L'assurance-chômage, par définition, ne s'applique pas à ceux qui travaillent et elle ne bénéficie aux chômeurs qu'à certaines conditions et pour un temps limité;

la caisse de retraite ne bénéficie actuellement à personne et ne servira plus tard qu'aux retraités;

les allocations familiales, qui constituent la mesure la plus directe et d'application la plus immédiate, sont tout à fait insuffisantes et ne sont de toute façon utiles qu'à ceux qui ont assez d'enfants et des enfants dans certains âges;

enfin, l'assurance-santé n'aidera que les malades. Pour combattre la pauvreté de façon efficace, c'est donc les bas revenus qu'il faut combattre de façon immédiate.

# LES SALAIRES HEBDOMADAIRES MOYENS DE L'INDUSTRIE

SALAIRES HEBDOMADAIRES MOYENS POUR L'ENSEMBLE DES INDUSTRIES, ANNEES  
1960 à 1964, et décembre 1965.

	<u>Canada</u>	<u>Québec</u>	<u>Ontario</u>	<u>Montréal</u>	<u>Toronto</u>
1960	75.83	73.00	78.71	74.61	78.98
1961	78.17	75.54	81.14	77.06	81.59
1962	80.59	78.14	83.66	79.82	84.10
1963	83.43	81.03	86.59	82.45	87.17
1964	86.68	84.51	89.93	86.07	90.45
déc. 1965	91.33	89.46	94.60	90.42	94.41

SALAIRES HEBDOMADAIRES MOYENS POUR L'ENSEMBLE DES INDUSTRIES, DIVERSES  
VILLES DU CANADA, ANNEE 1964 ET DÉCEMBRE 1965.

Moyenne la plus basse, 1964: St-Jean, Terre-Neuve --- \$65.99

Moyenne la plus haute, 1964: Sarnia, Ontario --- \$111.14

<u>Ville</u>	<u>Année 1964</u>	<u>Décembre 1965</u>
Chicoutimi-Jonquière	103.10	109.62
Québec	74.31	78.00
Sherbrooke	73.68	77.33
Shawinigan	91.10	97.40
Trois-Rivières	79.61	82.15
Drummondville	69.43	73.03
Montréal	86.07	90.42
Ottawa-Hull	80.51	84.22
Oshawa	106.82	114.43
Toronto	90.45	94.41
Hamilton	95.01	98.98
Kitchener	80.25	83.47
Sudbury	97.24	103.11
London	82.92	85.40
Sarnia	111.14	116.57
Windsor	101.08	109.49
Vancouver	92.72	98.33
Victoria	83.32	87.67

Les moyennes ci-haut portent sur l'ensemble des salariés, rémunérés à l'heure ou autrement, qui sont à l'emploi d'entreprises employant 15 personnes ou plus. Les services gouvernementaux, municipaux et de santé sont exclus. Villes d'Ontario: toutes les zones métropolitaines, selon la définition du Recensement du Canada de 1961, sont incluses, plus Oshawa et Sarnia.

## SOURCES :

Tableau 1: Review of Employment and Payrolls (annuel), 64, tableaux 15, 16 et 17  
Employment and Payrolls (mensuel), Dec. 65, tableau 1

Tableau 2: Review of Employment and Payrolls (annuel), 64, tableau 1  
Employment and Payrolls (mensuel), Dec. 65, tableau 1